

AMAP Les Paniers de Nizerel

Contrat Produits laitiers

du 23 octobre 2026 au 16 avril 2027 - Hiver 2026



Adhérent

Nom :
Prénom :
CP :
Ville :
Adresse :

Tél 1 :
Tél 2 :
Email :

Producteur

GAEC La Ferme des Muses - Anne Laure et Jérôme PRÉAUD
GAEC La Ferme des Muses
Chemin de l'Arvolot
71700 BOYER
Tél 1 : 06 63 55 05 28
Tél 2 : 07 66 53 52 65
Email : lafermedesmuses@gmail.com
SIRET : 942 608 795 000 12
Site Web : <https://www.facebook.com/lafermedesmuses>

- Le producteur s'engage à respecter les livraisons, à travailler selon les techniques de l'agriculture paysanne et biologique.
- L'adhérent s'engage à venir retirer les produits commandés ou à les faire récupérer par une personne de son choix en respectant les horaires de livraison. Un panier oublié est un panier perdu !



Merci de bien nous rapporter vos pots en verre (Skyr, crème) ainsi que les paniers à yaourts !

Nos stocks sont au plus bas et nous n'avons pas la trésorerie pour racheter des palettes de verre ou des cartons de paniers pour le moment.

Lorsque les retours sont insuffisants, nous sommes contraints d'utiliser du plastique.

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Bon de commande pour Tournus

Préciser la quantité pour chaque produit souhaité.

	01. Lait past. 1l	02. Lait cru 1l	03. Beurre 250g	04. Crème 200g	05. Yaourt nature (U)	06. Yaourt fruits (U)	07. Yaourt moment citron(U)	08. Crème choco (U)	09. Skyr nature 400g	10. Camyl 250g	11. Lingots 160g	12. Tome ou surprise (U)	Total
20-10-26	1.65€	1.30€	5.60€	2.50€	0.70€	0.85€	0.85€	0.85€	3.00€	5.00€	3.00€	5.00€	
27-10-26													
03-11-26													
10-11-26													
17-11-26													
24-11-26													
01-12-26													
08-12-26													
15-12-26													
22-12-26													
19-01-27													
26-01-27													
02-02-27													
09-02-27													
16-02-27													
23-02-27													
02-03-27													
09-03-27													
16-03-27													
23-03-27													
30-03-27													
06-04-27													
13-04-27													
Montant à régler													

Les chèques sont encaissés le 10 de chaque mois. Règlement à l'ordre du GAEC La Ferme des Muses

Préciser la date et le montant de chaque échéance.

(1) _____ : _____ € (2) _____ : _____ €
(3) _____ : _____ € (4) _____ : _____ €
(5) _____ : _____ € (6) _____ : _____ €